



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais**  
**Compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 février 2023**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRISSON, GUERINET, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente  
Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

**Absents excusés :**

**Bureau :** Mmes DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, MM. BARJONET, BRUNEAU, COULON, GAURAT.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 janvier 2023 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- CLE du SAGE Nappe de Beauce : avenant à la convention « étude de gouvernance » ;
- Préparation du Comité syndical : éléments budgétaires 2023 ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus et les personnes associées, Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

- Mme DAUVILLIERS donne pouvoir à M. BERTHELOT,
- Mme LEVEQUE donne pouvoir à Mme CHARVIN.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 janvier 2023**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : dossier d'un parcours de santé à Chilleurs-aux-Bois et 2 broyeurs pour la CUMA de la Louée, demandes de subvention LEADER, CLS 2023 et CLE du SAGE Nappe de Beauce 2023, projet de ROB en préparation du comité syndical. La Présidente rappelle les modifications apportées au compte-rendu précédent, à la demande de Mme BESNIER.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossier de demande de financement**

Trois demandes sont à étudier aujourd'hui.

**- « Amanderaie du Pithiviers – plantation EARL de Godonvilliers » (ref. 00007175). EARL de Godonvilliers (Estouy).**  
Projet d'implantation de 400 amandiers dans le Pithiverais, qui intègre une démarche de développement local en cohérence avec l'histoire et le patrimoine gastronomique autour de Pithiviers.

Les dépenses présentées sont :

- plants d'amandiers
- tuteurs

- gaines de protection contre le gibier
- amendements pour un modèle d'agriculture en biodynamie
- petits équipements de production (sécateurs électriques).

Coût HT du projet : 19 810,00 €

Coût HT éligible : 0,00 €

Subvention régionale sollicitée : 9 800,00 € (50%)

Dossier inéligible car un dossier de diversification agricole de même nature a déjà été déposé par cette EARL dans le cadre du CRST 2016-2022.

### **Pas de vote pour – Le Bureau donne un avis défavorable à l'unanimité.**

#### **- « Financement du poste d'animateur CLS 2ème génération (2020-2023) – année 2023 » (ref. 00007274). PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.**

Afin d'éviter une rupture d'animation du Contrat Local de Santé entre le 1er et le 2nd CLS, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais a souhaité reconduire le Contrat de travail de l'animatrice en poste. L'objectif étant de ne pas mettre en suspend la dynamique déjà en cours de l'animation territoriale.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19 depuis mars 2020, le processus d'animation des groupes de travail du CLS a été retardé et modifié. En effet, les groupes de travail auraient dû se réunir entre mars et juillet 2020. Toutefois, pour y palier, des rendez-vous individuels ont été menés.

Le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais a mené 4 réunions de concertations autour des 5 axes du second CLS les 24 et 25 septembre 2020 à Dadonville. Ces réunions ont permis de partager le bilan des actions du premier CLS, de faire des choix stratégiques et de s'approprier la démarche globale du CLS. Le PETR a également une volonté d'être complémentaire aux structures existantes comme la CPTS.

A l'issue de ces réunions, le nouveau CLS est structuré autour des 5 axes suivants :

- Axe 1 : Mettre en place des actions de prévention, promotion de la santé
- Axe 2 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé
- Axe 3 : Mise en réseau des acteurs pour favoriser l'attractivité du territoire
- Axe 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé
- Axe 5 : Transversal autour de la communication.

Le projet de contrat 2020-2023 a été envoyé à l'Agence Régionale de Santé en novembre 2020.

*Actions à mettre en œuvre en 2023*

Dès le début de l'année 2023, il s'agit de mettre en œuvre les travaux liés au CLS 2020-2023, en fonction des priorités définies par les partenaires.

A titre d'exemples :

- Actions de formation à la santé mentale (3 sessions en septembre, octobre et novembre 2023).
- Mise en réseau des acteurs du médico-social
- Audit sur la thématique des aidants.
- Actions de sensibilisation diverses, en lien avec les actions nationales.
- Actions sport-santé (stands ou participation à des opérations de type forum des associations).
- Actions culture-santé (intervention au sein des bibliothèques-médiathèques).

Il s'agit également de faire le bilan du CLS 2021-2023 (auto-évaluation quantitative du CLS, bilan quantitatif sous forme d'entretiens individuels avec les partenaires et acteurs du CLS – mission confiée à l'ORS (Observatoire Régional de Santé), puis d'engager les actions de concertation préparatoires à l'écriture d'un troisième CLS, si tel est le souhait des élus et des acteurs locaux. Ainsi, la poursuite des actions du CLS sera validée en juillet ou septembre 2023, pour une mise en œuvre dès octobre 2023.

La contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé est attendue pour la fin d'année.

Objectifs :

Le projet territorial de santé vise à maintenir une offre de soins satisfaisante sur le territoire, afin de répondre à la demande, d'améliorer la prise en charge des patients, et d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé. L'action d'animation consiste en la mise en réseau des professionnels dans le secteur médico-social (associations, EPHAD, CAT, etc.), la mise en place d'action de prévention, en faveur de la santé publique...

**Coût TTC du projet : 54 516,00 €**

**Coût TTC éligible : 54 516,00 €**

**Subvention régionale sollicitée : 15 900,00 € (29%)**

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**- « Rénovation thermique de 2 logements communaux ». Commune de Gaubertin.**

L'opération consiste à réhabiliter globalement et thermiquement les 2 logements communaux situés Place de la Mairie à Gaubertin, ces derniers n'étant actuellement ni occupés ni chauffés.

Les logements font 56 et 59 m<sup>2</sup>.

Avant travaux, les logements sont en classe énergie G (1 058) et en classe D (35) pour les GES.

Après travaux, ils passeront en classe énergie C (145) et en classe A (5) pour les GES, soit une économie de 104 995 kWhEP/an et 3 450 kgeqCO<sub>2</sub>/an.

Les travaux envisagés :

- Isolation des murs intérieurs
- Isolation des combles
- Isolation des planchers bas (1 logement)
- VMC
- Etude thermique type ECB

**Coût HT du projet : 89 331,00 €**

**Coût HT éligible : 19 142,00 €**

**Subvention régionale : 9 500,00 € (50 % des dépenses éligibles)**

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

#### **CLE du SAGE Nappe de Beauce : avenant à la convention « étude de gouvernance »**

La Présidente rappelle le contexte particulier de cette étude de gouvernance, et l'envoi d'un questionnaire, notamment à l'ensemble des collectivités du territoire de la nappe de Beauce, le 27 janvier et le 3 février, pour la relance.

Elle invite les élus à répondre à cette enquête, car elle a pour objectif de mieux cerner les enjeux territoriaux autour du SAGE, ce dernier ayant besoin d'une mise à jour après 10 ans de mise en œuvre.

Il s'agit notamment de questionner la gouvernance, les modalités et les actions du SAGE au regard et en interaction avec la prise de compétence GEMAPI, le transfert de compétences eau et assainissement, etc.

Aujourd'hui, la cellule d'animation est constituée d'un ingénieur à temps plein et d'une secrétaire-comptable à temps partiel, ce qui ne permet pas d'assumer toutes les actions de suivi-animation.

L'étude ne pouvant pas être terminée d'ici le mois de mars, compte tenu de l'ampleur du sujet, il est proposé de la prolonger de 7 mois.

M. GUERINET confirme qu'il y a un intérêt à se pencher sur les enjeux du SAGE, et ne pas attendre la fin du mandat (2026), date à laquelle, par ailleurs, tous les territoires seront couverts par des EPCI compétents en matière d'eau et d'assainissement.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Préparation du Comité syndical : éléments budgétaires 2023**

Mme BEVIÈRE indique avoir déjà obtenu l'accord de la Trésorerie sur le compte de gestion 2022. Le budget pourra donc être voté en mars.

Éléments budgétaires 2023 – dépenses de fonctionnement.

Compte 011 « charges à caractère général ». La baisse entre le prévisionnel 2022 et 2023 s'explique notamment par le poste 617 « études et recherche », car certaines études sont toujours en cours.

Compte 012 « charges de personnel ». Ici, la diminution par rapport à 2022 se justifie du fait que le poste d'animation GPEC T n'est plus portée par le PETR depuis mai 2022.

En 2023, hausse des postes de dépenses pour les titulaires, puisqu'Amandine TEMPLIER a été recrutée en janvier 2023 en détachement du Ministère des Armées, sur le poste SCOT/PCAET.

Éléments budgétaires 2023 – recettes de fonctionnement.

La liste des financeurs reste très conséquente et le suivi très compliqué, les fonds émanant de l'Europe, de la Région, des Agences de l'Eau, des EPCI, etc., ayant chacun des modalités différentes.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 16 février 2023. Page 3 sur 4

Le budget de fonctionnement 2023 s'équilibre à 1 136 514,15 €.

Eléments budgétaires 2023 – investissement.

La Présidente indique qu'il n'y a pas, sur le fond, de modification par rapport à l'exercice 2022, si ce n'est le compte 21 « immobilisations corporelles » à hauteur de 180 982,73 € (142 481,10 € en 2022), qui est en relation directe avec les excédents 2022, à hauteur de 144 384,64 €, ce qui oblige le PETR à « gonfler » artificiellement les dépenses d'immobilisations, sans besoins réels en 2023.

Le budget d'investissement 2023 s'équilibre à 193 423,73 €.

La Présidente insiste sur le fait que le PETR doit anticiper des dépenses importantes quant à la révision-fusion du SCoT et du PCAET, à l'horizon 2026-2027.

**Les membres du Bureau donne un avis favorable au projet de budget 2023.**

#### **Affaires diverses**

- CSS PMC ISOCHEM.

Mme BEVIERE indique qu'à l'ordre du jour du Comité syndical figure le renouvellement des membres de la commission du site PMC ISOCHEM. Puisqu'il ne s'agit que d'un renouvellement des membres et non pas d'une désignation à la suite des élections, elle propose de maintenir les 2 représentants actuels, soit M. BRUNEAU ou son représentant et elle-même ou son représentant.

- Accompagnement de la restauration collective par la Chambre d'agriculture.

Mme BEVIERE rappelle que le sujet avait été abordé lors du dernier Comité syndical en octobre 2022. Elle revient sur cette possibilité d'accompagnement par la Chambre d'agriculture du Loiret, bien que les élus du Bureau aient émis un avis défavorable précédemment, car plusieurs sollicitations et interrogations lui ont été faites depuis.

La première sollicitation émane de la CC Plaine du Nord Loiret ; Mme BEVIERE passe la parole à M. BOURGEOIS, qui rappelle que sa collectivité avait en effet sollicité la Chambre d'agriculture du Loiret pour étudier dans quelle mesure la CCPNL pouvait augmenter la part de produits locaux dans ses marchés publics liés à la restauration collective. Il signale avoir reçu un devis et souhaitait savoir quels financements pouvaient être mobilisés, notamment via le PETR.

Mme BEVIERE indique que par ailleurs, la CC Pithiverais Gâtinais souhaite augmenter la part de produits BIO dans ses commandes publiques.

La Présidente précise qu'un financement est possible dans le cadre de la compensation agricole liée à la création de la ZI de Boisseaux. Le porteur de projet, QUARTUS, se dit favorable au principe d'aider quelques structures du territoire, entre 6 et 10, sur ces questions des produits locaux et/ou BIO.

M. GUERINET ne souhaite pas une étude globale. Si le PETR joue un rôle de facilitateur, et que cela devient une condition au financement des accompagnements individuels, il se dit favorable.

**Les membres du Bureau donne un avis favorable pour que le PETR se porte en appui du projet porté par la Chambre d'agriculture du Loiret.**

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 16 mars à 16h, à Yèvre-le-Châtel, en amont du Comité syndical à 17h30, à Yèvre-la-Ville.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h25.

**Monique BEVIERE, Présidente**